

Le Code de Déontologie des psychologues et sa réglementation **Journée nationale du GIRéDéP**

Samedi 25 mars 2017

Grand Amphi, 12 rue de l'Ecole de Médecine, Paris 6è (entrée libre)

Lors de sa création, en 2009, le *Groupe Inter organisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues* (GIRéDéP) s'est donné pour objectif d'œuvrer à l'actualisation du Code de déontologie et à sa réglementation hors instance ordinale.

L'actualisation a été réalisée et a donné lieu à une présentation publique le 4 février 2012 : 30 organisations ont signé cette actualisation. Cette version actualisée sert aujourd'hui de référence à la *Commission Nationale de Déontologie des Psychologues* (CNCDP).

Si le débat autour de la légalisation du code est toujours aussi vif et qu'un consensus entre les organisations est encore difficile à trouver sur toutes les hypothèses envisageables, la volonté d'y parvenir est bien présente. Différentes modalités et pistes de travail ont été élaborées sur lesquelles l'ensemble de la communauté des psychologues a été invitée à se prononcer lors de la consultation nationale organisée par le GIRéDéP. Ces projets et les idées portés par le GiRéDéP ont fait l'objet d'une publication récente dans le dossier spécial « déontologie » du *Journal Des Psychologues* (Mai 2016, N°337, pp.34-40). On trouvera également la publication des résultats de cette consultation sur le site du GIRéDéP (<http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/LE-CODE.html>) ou dans *Fédérer* (n°84), selon des modalités de présentation différentes.

Les résultats de cette consultation mettent en évidence de fortes convergences dans les attentes de la profession : le souhait de donner une valeur légale au code, de créer une instance consacrée au respect de la déontologie des psychologues. Mais d'autres points nécessitent d'être approfondis et débattus avec l'ensemble de la profession. Nous devons engager une réflexion collective et nationale sur la poursuite de cette réflexion et de notre action. Au-delà des organisations impliquées dans le GiRéDéP, le travail de chaque psychologue est directement concerné(e) par les enjeux liés à notre déontologie et par les activités du GiRéDéP.

Le GiRéDéP organise alors une journée de travail le samedi 25 mars 2017 qui aura trois objectifs principaux :

- la présentation à la communauté des psychologues des résultats de la consultation et des différentes questions qu'ils soulèvent quant à la réglementation du code ;
- l'expression des participants afin de contribuer activement à la réflexion la plus large et à l'évolution des pistes d'action ;
- l'ouverture du cadre de réflexion du GiRéDéP à toutes les organisations de psychologues avec lesquelles il sera possible trouver accord sur des objectifs communs.

La trame de cette journée sera la suivante

9H00-9H30 : Accueil et ouverture.

9H30-10H30 : Présentation des enjeux généraux (collectif GiRéDéP).

10h30 -11h30 : Atelier-débat A- Instituer une instance : mise en place, composition, place des usagers.

Pause

11h45- 12h45 : Atelier-débat B- Médiation en tension et question du contradictoire.

12H45-14H00 : *Pause déjeuner*

14H00-15H00 : Atelier-débat C- Sanction(s), rapport à la loi et déontologie.

15H00-16H30 : Synthèse et débat général.

16H30-17H00 : Conclusion de la journée et perspectives.